



Saison 2023/2024

Procès-verbal n°15 de la Commission Sportive Délibération Electronique

Réunion du :	Mardi 14 mai 2024
A :	18h30
Présidence :	M. Jean-Louis MONNOT
Présents :	MM. Pierre COMTE ; Maurice FARES ; Emmanuel GAVIGNET ; Jean-Pierre MONNERET et Jean-Luc NETZER

1 – Championnat divers

La Commission prend connaissance du procès-verbal n°31 de la Commission de Discipline de jeudi 02 mai 2024 et valide les décisions ci-dessous :

Départemental 2 – Poule A

- FC Petite Montagne 1 (n° affiliation : 560803) : retrait de 1 point

Départemental 2 – Poule B

- FC Aiglepierre 1 (n° affiliation : 533581) : retrait de 5 points
- Dole Crissey PS 1 (n° affiliation : 552728) : retrait de 1 point
Maurice FARES n'a pas pris part, ni aux échanges, ni à la délibération qui s'en est suivie.
- FC Plaine 39 1 (n° affiliation : 582410) : retrait de 2 points

Départemental 3 – Poule A

- RCF Saint-Claude 1 (n° affiliation : 537603) : retrait de 1 point

Les décisions de la Commission Sportive sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Pierre COMTE
Secrétaire de séance

Jean-Louis MONNOT
Président Cion Sportive